

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS INSTRUMENT, VOIX, DANSE

JOURNÉE DE DÉCOUVERTE ET D'INFORMATION

SAMEDI 28 JANVIER 2023
AU CONSERVATOIRE

10h-12h / auditorium

présentation des instruments
présentation du cursus

13h30-17h / autres salles

cours publics
essai d'instruments
ateliers-découverte
mini-concerts

Entrée libre



Le principe

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement artistique. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Les établissements partenaires

Cinq écoles primaires et deux collèges proposent des classes à horaires aménagés :

- École Saint Jean (instrument + danse) / 13 rue des Bonnes Gens (Centre ville)
- École du Neufeld (instrument + danse) / 1, rue du Sundgau (Neudorf)
- École Gustave Doré (instrument + danse) / 175, route de Mittelhausbergen (Cronenbourg)
- École de la Canardière (voix) / 59 rue de la Canardière (Meinau)
- École Louvois (instrument + danse) / 18 quai des Alpes (Esplanade)
- Collège Pasteur (instrument + danse) / Allée Colette Besson (Gare)
- Collège Lezay Marnésia (voix) / 16 rue du Poitou (Meinau)

Accès en CE1

En CE1, l'accès se fait sur tests d'aptitude, pour lesquels aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

- Entrée en CE1 HA **instrument** : 30 mars et 1er avril 2023 au Conservatoire.
- Entrée en CE1 HA **voix** : 28 mars 2023 à l'école de la Canardière.
- Entrée en CE1 HA **danse** : 28 mars 2023 au Conservatoire.

Accès en CE2 et plus

À partir du CE2, l'accès se fait sur concours d'entrée, durant lesquels il est tenu compte du niveau instrumental, vocal ou chorégraphique de l'enfant.

- Entrée à partir du CE2 HA **instrument** : 29 mars 2023 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA **voix** : 27 mars 2023 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA **danse** : 1er avril 2023 au Conservatoire.

Inscription

L'inscription aux tests et concours est à effectuer avant **vendredi 10 février 2023 minuit**.

si les boutons ne fonctionnent pas, retrouvez les formulaires sur le [site internet du Conservatoire](#).

Admission

Les parents seront informés de l'admission ou non de leur enfant en cursus à horaires aménagés après avis de la commission, fin mai 2023.

Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).



CONSERVATOIRE

Service scolarité «Horaires aménagés»

Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex

- HA instrument : anne-juliette.meyer@strasbourg.eu
- HA voix : margaux.hugbart@strasbourg.eu
- HA danse : arnaud.coste@strasbourg.eu

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

Division des élèves (Divel)

65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
☎ 03 88 45 92 68
actions.educatives67@ac-strasbourg.fr